



Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- présents titulaires : 14
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

DÉLIBÉRATION n° B2017/135

L'an deux mille dix-sept et le 22 août à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur M SICARD a été désigné secrétaire de séance.

Présents : B. PLANO, F. DABEZIES, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, C. CORREGE, R. LACÔME, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC CLARENS, J. DEVAUD, S. SIMOIS, J. ABADIE

Absents excusés : N. SALCUNI, F. ROYO, B. FOURCADE, JP. CABOS, H. FORGUES, A. PIASER

ECLAIRAGE PUBLIC

Programme : **Eclairage public 2016**

N° : **Lot 8**

Commune : **Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan**

Objet : **Commune d'ARNE - Remplacement de 42 lanternes**

Objet : Programme 2016 « Remplacement de 42 lanternes » commune d'Arné dans le cadre de TEPcv (modification de la délibération du 31/10/16)

Monsieur le Président informe le Bureau du programme de travaux d'éclairage public « Remplacement de lanternes » pour la commune d'Arné. Ce programme, engagé par délibération n°2016/088B du 31 octobre 2016, prévoyait le remplacement de 25 luminaires.

Cependant après vérification par l'entreprise en charge des travaux, le SDE nous informe que ce sont 42 lampes qui ont été endommagées par la grêle et non 25.

Il est nécessaire de modifier la délibération n°2016/088B et de délibérer afin d'approuver le nouveau plan de financement ainsi que le montant des fonds libres à verser au SDE65 au titre de ce programme.

Le financement de la dépense est assuré de la façon suivante :

- T.V.A. préfinancée par le SDE	3 024.00 €
- Participation SDE	1 512.00 €
- Participation de l'Etat au titre de TEPcv	12 096.00 €
- Fonds libres CCPL	1 512.00 €

TOTAL18 144.00 € TTC

La participation de l'Etat nous est versée directement au titre du programme TEPcv. Aussi, ce montant doit être ajouté à celui des fonds libres CCPL dans la somme à verser au SDE.

Monsieur le Président propose au bureau :

- d'approuver le projet ci-dessus soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées.
- de s'engager à verser la somme de 13 608 € au SDE des Hautes-Pyrénées ;
- et précise que la contribution définitive sera déterminée après le règlement final des travaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Bureau décide :

- d'approuver le projet ci-dessus soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées.
- de s'engager à verser la somme de 13 608 € au SDE des Hautes-Pyrénées ;
- et précise que la contribution définitive sera déterminée après le règlement final des travaux.

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le 06 SEP. 2017